



## 1.- OUVERTURE

### RÉSOLUTION 2007-580

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

Adoption de  
l'ordre du jour

- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé sur les copies remises aux membres du Conseil soit et est adopté en ajoutant les items 12.1 (Élections scolaires du 4 novembre 2007 - souhaits de félicitations, 12.2 (Règlement sur la qualité de vie - dérogation - chantier de construction), 12.3 (Inscription aux activités de l'AQTR) et 12.4 (Subvention - fonds de l'athlète des Laurentides).

*Adoptée à l'unanimité*

### RÉSOLUTION 2007-581

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

Adoption du  
procès-verbal  
du 1<sup>er</sup> octo-  
bre 2007

- **QUE** le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2007 tel que rédigé sur les copies remises aux membres du Conseil le 5 octobre 2007 soit et est adopté.

*Adoptée à l'unanimité*

### RÉSOLUTION 2007-582

Sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

Adoption du  
procès-verbal  
de la  
Commission  
consultative  
d'urbanisme en  
date du  
9 octobre 2007

- **QUE** les recommandations apparaissant au procès-verbal de la Commission consultative d'urbanisme en date du 9 octobre 2007 soient et sont adoptées.

*Adoptée à l'unanimité*

**Madame la Mairesse invite les athlètes et entraîneurs de Sainte-Thérèse ayant participé aux Jeux du Québec, finale provinciale de Sept-Îles (été 2007), à signer le livre d'or.**

## 2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

- M. Michel Milette : rue de Manteht  
- Y aurait-il un terrain disponible pour la construction d'un aréna ou d'un complexe multisports??
- M. Salvatore Di Biase : rue Gauthier  
- Que considérez-vous raisonnable comme délai de réponse à une question?
- M. François Danis : rue de Manteht  
- Peut-on implanter la borne d'incendie face à ma maison le plus près possible de la rue Gauthier?
- M. André Combes : rue Louis-Hébert  
- Pourquoi y a-t-il eu reprise des sifflets de train dans mon secteur?
- M. Laurent Beaudin : rue Mainville  
- Remerciements à la directrice générale.
- M. Michel Milette : rue de Manteht  
- Y aura-t-il ajout de la signature "Arts, culture, savoir" sur la papeterie?  
- Coût d'exposition sur les panneaux autoroutiers d'Astral communication des publicités de la Ville?
- M. Pelnea : 241, rue Mainville  
- Suite à son dossier d'insalubrité.
- M. Salvatore Di Biase :  
- Pourquoi ne pas uniformiser les zones de 30 km/hre sur la rue Gauthier?  
- Combien y a-t-il de policiers affectés à la circulation?

### 3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

#### **AVIS DE PRÉSENTATION 2007-583**

Madame la Conseillère Anne Lauzon donne avis qu'elle présentera, ou qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, ordinaire ou extraordinaire, un règlement ayant pour objet d'abroger le règlement 922-47 N.S. et d'amender l'annexe "C" du règlement 922 N.S. concernant la signalisation, la circulation et la sécurité publique.

Une dispense de lecture est accordée à ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chap. C-19).

(Projet de règlement numéro 922-49 N.S.)

Avis de  
présentation -  
règlement  
numéro  
922-49 N.S. -  
abrogation du  
règlement  
numéro  
922-47 N.S. -  
modification de  
l'annexe "C"

#### **AVIS DE PRÉSENTATION 2007-584**

Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau donne avis qu'il présentera, ou qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, ordinaire ou extraordinaire, un règlement ayant pour objet d'amender le règlement 1030 N.S. portant sur la tarification, afin de modifier certaines annexes de tarification.

Une dispense de lecture est accordée à ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

(Projet de règlement numéro 1030-20 N.S.)

Avis de  
présentation -  
règlement  
numéro  
1030-20 N.S. -  
modification -  
annexes de  
tarification

#### **RÉSOLUTION 2007-585**

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- **QUE** le règlement numéro 1159-3 N.S. ayant pour objet d'amender le règlement numéro 1159 N.S. et ses amendements créant un programme d'aide nommé « Rénovation-Québec/Ville de Sainte-Thérèse, phase II » pour y apporter les corrections suivantes :

- en modifiant le titre du programme pour dorénavant le dénommer « Rénovation-Québec/Ville de Sainte-Thérèse, phase IV » :
- en remplaçant les mots "Phase III" pour les nouveaux mots "Phase IV" partout où ce vocabulaire se retrouve dans le règlement numéro 1159 N.S. et ses amendements;
- et en amendant l'article 12 (constitution d'un fonds de rénovation) du règlement numéro 1159 N.S. en ajoutant une nouvelle contribution de 100 000 \$ provenant du surplus accumulé de la Ville et une nouvelle contribution de 100 000 \$ provenant du programme de rénovation provincial,

soit et est adopté.

Une dispense de lecture est accordée à ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chap. C-19).

Adoption du  
règlement  
numéro  
1159-3 N.S. -  
programme  
"Rénovation  
Québec" -  
phase IV

*Adoptée à l'unanimité.*



Avis de  
présentation -  
règlement  
numéro  
1183 N.S. -  
règles de  
contrôle et  
suivi  
budgétaires

#### **AVIS DE PRÉSENTATION 2007-586**

Monsieur le Conseiller Patrick Morin donne avis qu'il présentera, ou qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, ordinaire ou extraordinaire, un règlement ayant pour objet de décréter des règles de contrôle et de suivi budgétaires.

(Projet de règlement numéro 1183 N.S.)

#### **AVIS DE PRÉSENTATION 2007-587**

Avis de  
présentation -  
règlement  
numéro  
1184 N.S. -  
taux variés de  
taxation pour  
l'année 2008

Monsieur le Conseiller Patrick Morin donne avis qu'il présentera, ou qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, ordinaire ou extraordinaire, un règlement décrétant l'imposition d'une variété de taux de taxation et de compensations sur le territoire de la ville de Sainte-Thérèse, pour l'exercice financier 2008.

(Projet de règlement numéro 1184 N.S.)

#### **AVIS DE PRÉSENTATION 2007-588**

Avis de  
présentation -  
règlement  
numéro  
1185 N.S. -  
aménagement  
d'un  
terrain  
synthétique de  
soccer, de  
football et réa-  
ménagement du  
sentier de  
patinage

Madame la Conseillère Denise Perreault Thérberge donne avis qu'elle présentera, ou qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, ordinaire ou extraordinaire, un règlement ayant pour objet de décréter des travaux d'aménagement d'un terrain synthétique pour le soccer et le football au parc Ducharme ainsi que le réaménagement du sentier de patinage, prévoyant le paiement d'honoraires professionnels pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux et pourvoyant à un emprunt, amorti sur une période de vingt (20) ans, d'un montant suffisant pour en payer le coût.

(Projet de règlement numéro 1185 N.S.)

#### **RÉSOLUTION 2007-589**

Règlement  
numéro  
1199 N.S. sur le  
plan  
d'urbanisme,  
règlement  
numéro  
1200 N.S. sur le  
zonage et  
règlement  
numéro  
1201 N.S. sur le  
lotissement -  
demande de  
prolongation

**ATTENDU QUE** la Municipalité Régionale de Comté Thérèse-De Blainville ci-après appelée « MRC » a adopté son schéma d'aménagement et de développement le 12 janvier 2005, lequel est entré en vigueur le 14 mars 2005;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.A-19.1), le Conseil municipal de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

**ATTENDU QU'**en raison de contraintes administratives, la Ville de Sainte-Thérèse n'a pu adopter ces règlements dans le délai prévu à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU** la résolution 2007-248 adoptée le 7 mai 2007 par laquelle le Conseil municipal demandait de prolonger le délai d'adoption de ses règlements de concordance jusqu'au 14 mars 2008;

**RÉSOLUTION 2007-589** (suite)

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Thérèse a besoin d'un délai additionnel pour préparer ses règlements de remplacement (révision quinquennale) au schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'à l'égard de tout autre règlement de la MRC, auquel la Ville de Sainte-Thérèse pourrait avoir à se conformer prochainement.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame la Conseillère Anne Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- De demander à la ministre des Affaires municipales et des Régions, conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de prolonger le délai d'adoption de ses règlements d'ajustement au schéma d'aménagement révisé de la MRC Thérèse-De Blainville jusqu'au 31 mai 2008.

*Adoptée à l'unanimité.*

**4.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE**

**RÉSOLUTION 2007-590**

**ATTENDU** la résolution numéro 2005-395 adoptée le 4 juillet 2005 par laquelle le Conseil municipal accordait à la compagnie "Simard-Beaudry Construction Inc." le contrat 2005-45 (lot 1) concernant la construction d'une réserve supplémentaire d'eau à la station de purification;

**ATTENDU** la recommandation du directeur général adjoint aux opérations datée du 24 octobre 2007 concernant un avenant de changement au contrat d'origine.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- **QUE** l'avenant de modification numéro 4 ci-après décrit, soit et est accepté par le Conseil municipal :

Numéro	Titre	Montant
AC-801-002	Modification mur est bâtiment haute-pression	15 000,00 \$
AC-801-017	Bureaux de chantier et agent de sécurité	34 200 \$
AC-801-028	Déplacement conduite gaz naturel	14 243,70 \$
	<b>TOTAL :</b>	<b>63 443,70 \$</b> (taxes en sus)

- **QUE** le trésorier soit et est autorisé à affecter la dépense de cet avenant de modification au règlement numéro 1158 N.S.

*Adoptée à l'unanimité.*

Contrat  
n° 2005-45 -  
construction  
d'une réserve -  
avenant  
numéro 4



Contrat  
n° 2006-01 -  
mécanique de  
procédé -  
avenant  
numéro 5

### RÉSOLUTION 2007-591

**ATTENDU** la résolution numéro 2006-60 par laquelle le Conseil municipal accordait à la compagnie « Procebus inc. » le contrat 2006-01 concernant le lot n° 4 - mécanique de procédé à la station de purification;

**ATTENDU** la recommandation du directeur général adjoint aux opérations datée du 24 octobre 2007 concernant divers avis de changement au contrat d'origine.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- **QUE** l'avenant de modification numéro 5, découlant du contrat de construction numéro 2006-01, soit et est accepté par le Conseil municipal.

Numéro	Titre	Montant
AC-804-010	Drainage du décanteur n°3	10 200,00 \$
AC-804-011	Ponts intermédiaires de dosage de chlore	9 500,00 \$
AC-804-052	Obturation du plancher haute-pression	7 201,66 \$
AC-804-055	Pompe d'échantillonnage d'eau ozonée	5 500,00 \$
AC-804-056	Modification tuyauterie de lavage	7 810,92 \$
AC-804-057	Évent conduite de drainage eau de lavage	1 516,50 \$
AC-804-058	Ajout robinets d'isolement d'alun	1 515,46 \$
AC-804-059	Ajout sélecteur pompes d'alun	1 606,00 \$
AC-804-060	Purgeur d'air conduite d'alun	1 753,75 \$
AC-804-061	Réparation conduits électriques dalle R2	1 026,30\$
AC-804-062	Système de levage haute-pression	1 463,00\$
	<b>TOTAL</b>	<b>49 093,59 \$</b> (taxes en sus)

- **D'**autoriser un dépassement des coûts de l'ordre de 55 942,15 \$ (taxes incluses) dans le cadre du contrat 2006-01 (lot n° 4 - mécanique de procédé).

- **QUE** le trésorier soit et est autorisé à approprier cet avenant et ces dépenses supplémentaires à même les fonds disponibles au règlement numéro 1158 N.S.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2007-592

**ATTENDU** la résolution numéro 2006-61 par laquelle le Conseil municipal accordait à la compagnie « Lambert-Somec inc. » le contrat 2006-02 concernant le lot n° 5 - mécanique de bâtiment à la station de purification;

**ATTENDU** la recommandation du directeur général adjoint aux opérations datée du 24 octobre 2007 concernant divers avis de changement au contrat d'origine.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- **QUE** l'avenant de modification numéro 4 suivant, découlant du contrat de construction numéro 2006-02, soit et est accepté par le Conseil municipal.

Contrat  
n° 2006-02 -  
mécanique de  
bâtiment -  
avenant  
numéro 4

**RÉSOLUTION 2007-592** (suite)

Numéro	Titre	Montant
AC-804-026	Prise d'air frais surpresseur de lavage	1 304,00 \$
AC-804-031	Relocalisation douche d'urgence	1 187,57 \$
AC-804-036	Déplacement aérotherme et modification cheminée ozone	2 528,88 \$
AC-804-037	Indicateur d'alarme UTA-07	4 841,50 \$
AC-804-038	Enlèvement et pose conduites de réfrigération	11 440,00 \$
<b>TOTAL :</b>		<b>21 301,75 \$</b> (taxes en sus)

- D'autoriser un dépassement des coûts de l'ordre de 24 273,34 \$ (taxes incluses) dans le cadre du contrat 2006-02 (lot n° 5 - mécanique de bâtiment).
- **QUE** le trésorier soit et est autorisé à approprier cet avenant et ces dépenses supplémentaires à même les fonds disponibles au règlement numéro 1158 N.S.

*Adoptée à l'unanimité.*

**RÉSOLUTION 2007-593**

**ATTENDU** la résolution numéro 2006-99 par laquelle le Conseil municipal accordait à la compagnie « Industro-Tech inc. » le contrat 2006-03 concernant le lot n° 6 - électricité à la station de purification;

**ATTENDU** la recommandation du directeur général adjoint aux opérations datée du 25 octobre 2007 concernant divers avis de changement au contrat d'origine.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- **QUE** l'avenant de modification numéro 3, ci-après décrit, découlant du contrat de construction numéro 2006-03, soit et est accepté par le Conseil municipal.

Numéro	Titre	Montant
AC-806-020	Alimentation ventilateurs et éléments chauffants	3 911,00 \$
AC-806-022	Modification démarreur surpresseur d'air de lavage	22 000,00 \$
AC-806-023	Disjoncteur UTA-06	2 184,57 \$
AC-806-024	Proposition pompes de lavage PS-04	1 049,00 \$
AC-806-025	Modification circuits alimentation équipements	7 215,00 \$
AC-804-027	Modification Alun	6 878,00 \$
AC-804-028	Raccord module surveillance pompe de lavage	2 480, 00 \$
AC-804-029	Alimentation chauffe-eau	6 290,00 \$
<b>TOTAL :</b>		<b>52 007,57 \$</b> (taxes en sus)

- D'autoriser un dépassement des coûts de l'ordre de 13 721,78 \$ (taxes incluses) dans le cadre du contrat 2006-03 (lot n° 6 - électricité).
- **QUE** le trésorier soit et est autorisé à affecter cet avenant au règlement numéro 1158 N.S.

*Adoptée à l'unanimité.*



Contrat  
n° 2006-09-2 -  
programme de  
rinçage unidi-  
rectionnel -  
reconduction

### RÉSOLUTION 2007-594

**ATTENDU** la résolution 2006-103 adoptée le 6 mars 2006 par laquelle le contrat 2006-09 concernant l'exécution annuelle des routes séquentielles du programme de rinçage unidirectionnel était confié à la compagnie " Gestion Muni-Max inc. (Aqua Data Rive-Nord) ";

**ATTENDU** l'article 22 du cahier des charges qui permet la reconduction dudit contrat pour l'année 2008;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- **QUE** le prix soumissionné par la firme " Gestion Muni-Max inc. (Aqua Data Rive-Nord) ", 366, rue des Muguets, Sainte-Thérèse (Québec) J7E 5T4, en date du 16 février 2006 au montant de 33 069,69 \$ (taxes incluses), pour l'exécution annuelle des routes séquentielles du programme de rinçage unidirectionnel, selon le contrat d'ouvrage 2006-09-2, soit et est accepté par le Conseil municipal et reconduit pour l'année 2008.
- **QUE** le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-413-00-534 du budget des activités financières 2008.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2007-595

**ATTENDU** la résolution numéro 2006-651 adoptée le 4 décembre 2006 par laquelle le Conseil municipal octroyait le contrat d'ouvrage 2006-62 concernant les travaux de surveillance à l'hôtel de ville et à la Maison de l'emploi et du développement humain à la compagnie " Sécurité des Deux-Rives ltée ".

**ATTENDU QUE** le devis d'origine prévoyait une option de renouvellement pour l'année 2008;

**ATTENDU** la recommandation favorable du directeur du Secteur parcs et bâtiments à cet effet, datée du 22 octobre 2007.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame la Conseillère Anne Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- **QUE** l'option de renouvellement pour l'année 2008, au nouveau taux horaire de 18,07 \$ (taxes en sus), soit une augmentation de 1 %, de la compagnie " Sécurité des Deux-Rives ltée " 45, rue Saint-Joseph, suite 215, Sainte-Thérèse (Québec) J7E 4X5, pour les travaux de surveillance à l'hôtel de ville et à la Maison de l'emploi et du développement humain pour l'année 2008, selon le contrat d'ouvrage 2006-62-1, soit et est acceptée par le Conseil municipal.
- **QUE** le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense aux postes budgétaires 02-195-00-492 et 02-199-00-192 du budget des activités financières 2008.

*Adoptée à l'unanimité.*

Contrat  
n° 2006-62-1 -  
gardiennage à  
l'hôtel de ville  
et à la Maison  
de l'emploi et  
du  
développement  
humain -  
reconduction

Contrat  
n° 2007-08 -  
mandat  
supplémentaire  
à la firme  
Dessau

### RÉSOLUTION 2007-596

**ATTENDU** la résolution numéro 2007-410 adoptée le 3 juillet 2007 par laquelle le Conseil municipal accordait à la firme " Dessau " le contrat 2007-08 concernant la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation d'un essai pilote d'extraction sous vide jumelée au rehaussement thermique sur un terrain contaminé au toluol;

**ATTENDU** qu'en fonction des résultats obtenus au cours des travaux réalisés, des modifications devront être apportées aux activités et méthodologies prévues dans le cadre de l'essai pilote, ayant pour effet d'entraîner des travaux supplémentaires au contrat d'origine.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Madame la Conseillère Anne Lauzon, il est résolu:

- **QUE** les travaux supplémentaires ci-après décrits, soient et sont acceptés par le Conseil municipal:

	Titre	Montant
1	Travaux de caractérisation complémentaire	Taux horaire, maximum ne pouvant excéder la somme de 88 689 \$ (taxes en sus)
2	Essai de pompage et de récupération	Taux horaire, maximum ne pouvant excéder la somme de 31 316 \$ (taxes en sus)
3	Application au programme ClimaSol	Montant forfaitaire de 13 584 \$ (taxes en sus)

- **QUE** le trésorier soit et est autorisé à approprier ces dépenses à même les disponibilités du fonds d'administration général.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2007-597

Contrat  
n° 2007-11 -  
dépassement de  
coût

**ATTENDU** la résolution numéro 2007-252 adoptée le 7 mai 2007 par laquelle le Conseil municipal accordait à la compagnie " Asphalte Desjardins inc. " le contrat 2007-11 concernant l'exécution de travaux de première couche de pavage, trottoirs et bordures sur la rue Jacques-Lavigne et sur la place Casavant et deuxième couche de pavage sur la rue Jacques-Lavigne;

**ATTENDU** la note de service de Monsieur Mario Morin, ingénieur aux Services techniques, datée du 26 octobre 2007, confirmant un dépassement des quantités prévues au bordereau du contrat 2007-11, entraînant ainsi une hausse des coûts préalablement confirmés à la soumission d'Asphalte Desjardins inc.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- **QUE** le montant final du contrat 2007-11(pour la portion du contrat applicable au règlement numéro 1140 N.S.) soit et est établi à 93 166,25 \$ (taxes incluses) plutôt que 87 347,43 \$ (taxes incluses), soit un dépassement de 5 818,82 \$.
- **QUE** le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense supplémentaire au règlement numéro 1140 N.S.

*Adoptée à l'unanimité.*



Contrat  
n° 2007-49 -  
stèles  
d'accueil -  
avenant  
numéro 2

### RÉSOLUTION 2007-598

**ATTENDU** la résolution numéro 2007-343 adoptée le 4 juin 2007 par laquelle le Conseil municipal accordait à la compagnie "Enseignes Montréal Néon" le contrat 2007-49 concernant la confection et l'installation de stèles d'accueil.

**ATTENDU** la recommandation du directeur des Services juridiques et des communications datée du 17 octobre 2007 concernant un avis de changement au contrat d'origine.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Madame la Conseillère Anne Lauzon, il est résolu:

- **QUE** l'avenant de modification ci-après décrit, soit et est accepté par le Conseil municipal :

Numéro	Titre	Montant
1	Construction d'une nouvelle base de béton pour stèle de type GSD, démanteler base existante, remblayer et compacter, refaire gazon	6 810 \$
2	Fournir nouveau jeu de huit (8) boulons d'ancrage avec gabarit	195 \$
<b>TOTAL :</b>		<b>7 005 \$</b> (taxes en sus)

- **QUE** le trésorier soit et est autorisé à imputer au fonds de roulement la dépense énoncée à la présente, laquelle sera remboursée par le budget des activités financières pendant les cinq (5) prochaines années en versements annuels égaux débutant en 2008.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2007-599

Contrat  
n° 2007-53 -  
travaux  
supplémentaires  
au parc  
Anatole-  
Desjardins

**ATTENDU** la résolution numéro 2007-393 adoptée le 18 juin 2007 par laquelle le Conseil municipal accordait à la compagnie "Entreprise de Pavage Dion" le contrat 2007-53 concernant des travaux d'aménagement d'une surface pavée et d'un terrain de basketball au parc Anatole-Desjardins;

**ATTENDU** la recommandation du directeur général adjoint aux opérations datée du 9 octobre 2007 concernant des travaux supplémentaires au contrat d'origine.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- **QUE** l'avenant de modification numéro 1 ci-après décrit, soit et est accepté par le Conseil municipal :

Numéro	Titre	Montant
A	Excavation d'une section de 14m par 5m sur une profondeur de 0,8m, restructuration avec membrane géotextile et remblayage de pierres compactées	4 138,66 \$
<b>TOTAL :</b>		<b>4 138,66 \$</b> (taxes incluses)

- **D'**autoriser un dépassement des coûts de l'ordre de 680,28 \$ (taxes incluses) dans le cadre du contrat 2007-53.

- **QUE** le trésorier soit et est autorisé à approprier ce dépassement et ces travaux supplémentaires au poste budgétaire 02-751-00-521.

*Adoptée à l'unanimité.*



Adjudication  
du contrat  
n° 2007-63 -  
achat d'une  
gratte à neige

### **RÉSOLUTION 2007-600**

**ATTENDU QUE** suite à un appel d'offres pour l'acquisition d'une gratte à neige à configurations multiples, la Ville a reçu trois (3) soumissions;

**ATTENDU QUE** reçue et trouvée conforme, la soumission de " Les Industries Usifab Rawdon inc." a été recommandée pour acceptation.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame la Conseillère Anne Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- **QUE** la soumission de "Les Industries Usifab Rawdon inc.", 3310, rue de l'Industrie, Rawdon, (Québec) J0K 1S0, en date du 17 octobre 2007 au montant de 34 185 \$ (taxes incluses), pour l'acquisition d'une gratte à neige à configurations multiples, selon le contrat d'ouvrage 2007-63, soit et est acceptée par le Conseil municipal.
- **QUE** le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au poste budgétaire 04-138-31-000.

*Adoptée à l'unanimité.*

### **RÉSOLUTION 2007-601**

**ATTENDU QUE** suite à un appel d'offres pour les services d'un préposé aux stationnements publics du Village, de la gare, de la Maison de l'emploi et du développement humain et de l'hôtel de ville pour l'année 2008, la Ville a reçu deux (2) soumissions;

**ATTENDU QUE** reçue et trouvée conforme, la soumission de "Sécurité et Investigation Cartier ltée" a été recommandée pour acceptation.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- **QUE** la soumission de "Sécurité et Investigation Cartier ltée", 115, avenue Laval, Laval (Québec) H7N 3V5, en date du 24 octobre 2007 au montant de 18,43 \$/hre (taxes en sus), pour les services d'un préposé aux stationnements publics du Village, de la gare, de l'hôtel de ville et de la Maison de l'emploi et du développement humain pour l'année 2008, selon le contrat d'ouvrage 2007-67, soit et est acceptée par le Conseil municipal.
- **QUE** le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-350-00-500 du budget des activités financières 2008.

*Adoptée à l'unanimité.*

Adjudication  
du contrat  
n° 2007-67 -  
gardiennage  
des  
stationnements  
municipaux



Adjudication  
du contrat  
n° 2007-68 -  
entretien  
ménager à la  
Maison de  
l'emploi et du  
développement  
humain

### RÉSOLUTION 2007-602

**ATTENDU QUE** suite à un appel d'offres pour la réalisation des travaux d'entretien à la Maison de l'emploi et du développement humain, la Ville a reçu trois (3) soumissions;

**ATTENDU QUE** reçue et trouvée conforme, la soumission de "Service d'entretien Optimum inc." a été recommandée pour acceptation.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame la Conseillère Anne Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- **QUE** la soumission de "Service d'entretien Optimum inc.", 95, boul. du Curé-Labelle, succ. Place Élite, C.P. 98011, Sainte-Thérèse (Québec) J7E 5R4, en date du 10 octobre 2007 au montant de 71 788,50 \$ (taxes incluses), pour la réalisation des travaux d'entretien ménager à la Maison de l'emploi et du développement humain, selon le contrat numéro 2007-68, soit et est acceptée par le Conseil municipal. Qu'en sus, soient et sont acceptés les taux unitaires de 2 962,70 \$ (taxes incluses) pour le cycle de lavage de tapis et de 2 051,10 \$ (taxes incluses) par cycle de lavage de vitres.
- **QUE** le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense à même le poste 02-195-00-495 du budget des activités financières 2008.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2007-603

**ATTENDU QUE** suite à un appel d'offres pour la collecte et le transport des matières recyclables, la Ville a reçu une seule (1) soumission;

**ATTENDU QUE** reçue et trouvée conforme, la soumission de "9074-8476 Québec inc. - Services Environnementaux Lachute" a été recommandée pour acceptation.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- **QUE** la soumission de "9074-8476 Québec inc. - Services Environnementaux Lachute", 433, route du Canton, Brownsburg-Chatham (Québec) J8G 1P9, en date du 24 octobre 2007 au montant de 1 006 163,00 \$ (taxes incluses), pour la collecte et le transport des matières recyclables, pour une durée de trois (3) ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2010, selon le contrat d'ouvrage 2007-69 (option 1), soit et est acceptée par le Conseil municipal.
- **QUE** le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-450-00-490.

*Adoptée à l'unanimité.*

Adjudication  
du contrat  
n° 2007-69 -  
collecte et  
transport des  
matières  
recyclables

Adjudication  
du contrat  
n° 2007-76 -  
entretien  
ménager aux  
ateliers  
municipaux

### RÉSOLUTION 2007-604

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Secteur parcs et bâtiments datée du 17 octobre 2007.

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- **QUE** la soumission de "Entretien Vital enr.", 33, rue Jean-Marc-Dansro, Blainville (Québec) J7C 4M3, datée du 12 octobre 2007, au montant de 17 198,39 \$ (taxes incluses), pour les travaux d'entretien ménager aux ateliers municipaux pour l'année 2008, selon le contrat d'ouvrage 2007-76, soit et est acceptée par le Conseil municipal.
- **QUE** le Conseil municipal accepte également la liste des prix unitaires pour travaux ponctuels non récurrents telle que déposée à la proposition écrite de l'entrepreneur choisi aux présentes et datée du 5 novembre 2007.
- **QUE** le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-399-00-495.

*Adoptée à l'unanimité.*

Réfection des  
toitures de la  
bibliothèque et  
du chalet de la  
piscine  
Richelieu

### RÉSOLUTION 2007-605

**ATTENDU QUE** suite à un appel d'offres pour les travaux de réfection des toitures de la bibliothèque et du chalet de la piscine Richelieu, la Ville a reçu deux (2) soumissions;

**ATTENDU QUE** reçue et trouvée conforme, la soumission de "Les Toitures Hogue inc." a été recommandée pour acceptation.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame la Conseillère Anne Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- **QUE** la soumission de "Les Toitures Hogue inc.", 745, boulevard Industriel, Blainville (Québec) J7C 3V3, en date du 23 octobre 2007, au montant total de 46 092,77 \$ (taxes incluses), pour les travaux de réfection des toitures de la bibliothèque et du chalet de la piscine Richelieu, soit et est acceptée par le Conseil municipal.
- **QUE** le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense à même le budget des activités financières 2007 selon la répartition ci-après :

02-770-531	:	9 400,87 \$
02-745-531	:	36 691,90 \$

*Adoptée à l'unanimité.*



## 5.- FINANCES

Adoption de la  
liste des  
comptes à  
payer -  
dépenses de  
fonctionnement

### RÉSOLUTION 2007-606

Sur proposition de Madame la Conseillère Anne Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- **QUE** la liste des comptes à payer du budget des activités financières pour 2007 :

Chèques n <sup>os</sup> 23465 à 23880	<u>3 089 160,57 \$</u>
TOTAL	3 089 160,57 \$

soit et est adoptée.

Les registres dans lesquels sont inscrits ces chèques ainsi que les détails pertinents sont déposés au bureau du trésorier et font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2007-607

Sur proposition de Madame la Conseillère Anne Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- **QUE** la liste des comptes à payer du budget des activités d'investissements pour 2007 :

Chèques n <sup>os</sup> 1527 à 1551	<u>1 322 458,71 \$</u>
TOTAL	1 322 458,71 \$

soit et est adoptée.

Les registres dans lesquels sont inscrits ces chèques ainsi que les détails pertinents sont déposés au bureau du trésorier et font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2007-608

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- **QUE** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse approuve les prévisions budgétaires 2007 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Thérèse pour le projet "**Les Citadins**", pour un montant de:

Coût du loyer	:	70 998 \$
Moins la part des locataires	:	<u>54 456 \$</u>
<b>Total</b>	:	<b>16 543 \$</b>
Part de la SHQ (90%)	:	14 889 \$
Part de la CMM (10%)	:	1 654 \$

*Adoptée à l'unanimité.*

Approbation  
des prévisions  
budgétaires  
2007 -  
"Les Citadins"

Société  
d'entraide  
familiale -  
demande  
d'exemption de  
taxes

Régie  
intermunicipale  
de police  
Thérèse-De  
Blainville -  
dépôt des  
prévisions  
budgétaires  
2008

Rapport des  
engagements  
temporaires  
du mois  
d'octobre 2007 -  
règlement  
n° 1049 N.S.

### RÉSOLUTION 2007-609

**ATTENDU QU'**en date du 23 avril 2007, l'organisme " Société d'entraide familiale de Sainte-Thérèse Inc." s'adressait à la Commission municipale du Québec afin d'obtenir, conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale du Québec* (L.R.Q.c. F-2.1), une reconnaissance d'exemption de toute taxe foncière;

**ATTENDU QU'**en date du 26 octobre 2007, la Commission municipale du Québec s'adressait, à son tour, à la Ville de Sainte-Thérèse pour connaître son opinion à ce sujet.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- **QUE** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse endosse la demande exprimée par l'organisme " Société d'entraide familiale de Sainte-Thérèse inc." et supporte la demande d'exemption formulée par cette dernière pour l'immeuble situé au 68-70, rue Saint-Jean à Sainte-Thérèse.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2007-610

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Anne Lauzon, il est résolu:

- **QUE** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse approuve les prévisions budgétaires 2008 de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville prévoyant des dépenses et des revenus de l'ordre de 16 255 600 \$ et une contribution de la Ville de Sainte-Thérèse de 4 526 997 \$.

*Adoptée à l'unanimité.*

## **6.- RESSOURCES HUMAINES**

### RÉSOLUTION 2007-611

**ATTENDU** les dispositions du règlement numéro 1049 N.S. déléguant à la directrice générale, le pouvoir d'engager certains types d'employés.

Sur proposition de Madame la Conseillère Anne Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- **QUE** le rapport des engagements temporaires de la directrice générale, du mois d'octobre 2007, à l'égard des employés touchés par le règlement numéro 1049 N.S., soit et est adopté par le Conseil municipal.

*Adoptée à l'unanimité.*



Nomination  
d'un maire  
suppléant -  
novembre 2007  
à février 2008

Déclaration des  
intérêts  
pécuniaires des  
membres du  
Conseil -  
dépôt

Comité  
organisateur  
des Jeux du  
Québec -  
remboursement  
de dépenses

## 7.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### RÉSOLUTION 2007-612

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- **QUE** Monsieur Luc Vézina, conseiller, soit et est nommé à titre de maire suppléant pour le prochain terme de quatre mois, savoir du 6 novembre 2007 au 4 février 2008.
- **QUE**, pendant l'absence de la mairesse, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste au conseil de la municipalité régionale du comté Thérèse-De Blainville, le maire suppléant soit et est désigné comme substitut de la mairesse pour la Ville de Sainte-Thérèse.
- **QUE**, pendant l'absence de la mairesse, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste à la Conférence régionale des élus (CRÉ), le maire suppléant soit et est désigné comme substitut de la mairesse pour la Ville de Sainte-Thérèse.
- **QUE** le Conseil municipal exprime ses remerciements et félicitations à Madame Denise Perreault Théberge, conseillère, pour le bon travail accompli lors de son mandat à la suppléance de la Mairie.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2007-613

**ATTENDU** la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

**ATTENDU QUE** la date du 6 novembre 2007 correspondra à la date anniversaire de l'élection de l'actuel Conseil municipal.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- **QUE** le Conseil municipal accepte le dépôt des déclarations écrites des intérêts pécuniaires de chaque membre dudit Conseil.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2007-614

**ATTENDU QUE** des représentants du Conseil municipal de Sainte-Thérèse assistaient, au nom de la Ville et du comité organisateur de la finale des Jeux du Québec-Hiver 2009, aux Jeux du Québec de Sept-Îles-été 2007 au mois d'août dernier;

**ATTENDU QUE** le COFJQ-Hiver 2009 produisait à la Ville une demande de remboursement pour les frais d'hébergement de la mairesse lors de son séjour à Sept-Îles pour la tenue des Jeux d'été.

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Madame la Conseillère Anne Lauzon, il est résolu:

- **QUE** le trésorier soit et est autorisé à rembourser la somme de 541,25 \$ au COFJQ-Hiver 2009 (facture # 46 datée du 20 août 2007) pour couvrir les frais d'hébergement de 5 nuitées de la mairesse dans le cadre de la présentation des Jeux du Québec-été 2007 à Sept-Îles.

(Poste 02-731-01-310)

*Adoptée à l'unanimité.*



Autorisation de dépenses - déplacement sur Anancy

### **RÉSOLUTION 2007-615**

**ATTENDU QUE** la commémoration du 20<sup>ième</sup> anniversaire du pacte d'amitié avec la Ville d'Anancy se poursuivra par la réception d'une délégation de Sainte-Thérèse sur Anancy, les 12, 13, 14 et 15 décembre 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** cette délégation sera composée de :

Mme Sylvie Surprenant	:	mairesse, chef de délégation
Mme Denise Perreault Théberge	:	conseillère, district De Sève
Mme Marie-Andrée Petelle	:	conseillère, district Morris
M. Jean-Luc Berthiaume	:	greffier
M. Pierre Gauthier	:	directeur des ressources humaines

**ATTENDU** la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, notamment les articles 25 et 26.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- **QUE** Madame la Mairesse, chef de délégation, soit et est autorisée à engager des dépenses au nom de la Ville dans le cadre de cette activité protocolaire jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 2000 \$, ces sommes devant être remboursées conformément à l'article 26 de ladite loi.

(Poste 02-110-611)

*Adoptée à l'unanimité.*

### **RÉSOLUTION 2007-616**

**ATTENDU** la résolution 07-160 adoptée par le Conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville le 10 octobre 2007 concernant la prise de position des CIT/OMIT/CRT quant à l'implantation de la technologie ITSMAX et ACS.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Madame la Conseillère Anne Lauzon, il est résolu:

- **QUE** la Ville de Sainte-Thérèse supporte solidairement les CIT/OMIT/CRT dans leurs démarches auprès de la STM quant à l'implantation des technologies ITSMAX et ACS.

*Adoptée à l'unanimité.*

Association des C.I.T. - projet vente et perception - résolution d'appui



Nouvelle  
traverse nord-  
sud de la voie  
ferrée du C.P. -  
demande

### RÉSOLUTION 2007-617

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité locale a compétence en matière de transport, de sécurité et de développement économique notamment;

**ATTENDU QU'**à ces fins, la Ville de Sainte-Thérèse doit s'assurer de posséder un réseau routier fonctionnel, moderne et sécuritaire;

**ATTENDU QUE** les axes complets de liaison routière nord-sud sont particulièrement peu nombreux sur le territoire de Sainte-Thérèse, savoir l'auto-route des Laurentides, la rue Sicard, les rues Turgeon-Saint-Louis-Mille-Îles et le boul. du Curé-Labelle;

**CONSIDÉRANT QU'**en 1994, l'axe routier nord-sud sur la rue Sicard a été coupé afin de permettre l'utilisation d'une portion de l'assiette de rue pour sauvegarder les opérations industrielles de l'usine d'assemblage des camions PACCAR;

**CONSIDÉRANT QUE** l'une des trois voies de liaison nord-sud, soit la rue Turgeon, est traversée à niveau par la voie ferrée du Canadien Pacifique;

**CONSIDÉRANT QU'**à deux reprises en 2007 seulement, les autoroutes 15 et 640 ont été fermées à la circulation des véhicules pour protéger et enquêter des scènes d'accidents mortels, déviant du même coup toute la circulation des véhicules en faveur des réseaux routiers municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** ces situations, entre autres, paralysent considérablement les artères de circulation locale et compromettent notamment la couverture efficace de nos services locaux d'urgence (incendie, police, ambulance, travaux publics, etc.);

**CONSIDÉRANT QUE** des analyses ont été réalisées par un consultant en circulation appointé par la Ville afin de suggérer certaines options de création de nouvelles percées routières nord-sud par pallier aux problématiques exposées à la présente;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a choisi de privilégier un scénario soit celui d'une nouvelle traversée (à niveau) de la voie ferrée du Canadien Pacifique entre les rues Bélanger et Blanchard, à même un terrain de propriété de la Ville.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- **QUE** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse adresse une demande formelle d'autorisation à la compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique et à l'Office nationale des Transports d'un nouveau passage à niveau pour une rue de liaison entre les rues Blanchard et Bélanger, sur le territoire de Sainte-Thérèse, conformément au plan concept préparé pour la Ville par les consultants Dessau inc.

#### VOTES SUR LA PROPOSITION

##### Pour

Monsieur Louis Lauzon  
Madame Denise Perreault Théberge  
Madame Anne Lauzon  
Monsieur Vincent Arseneau  
Madame Marie-Andrée Petelle  
Monsieur Patrick Morin

##### Contre

Monsieur Luc Vézina

*Adoptée majoritairement.*

Gala annuel de  
la S.O.D.E.T. -  
participation

### **RÉSOLUTION 2007-618**

**ATTENDU** la tenue du gala annuel de la SODET (CLD) qui se tiendra le 9 novembre prochain au Centre culturel et communautaire Thérèse-De Blainville, sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- **QUE** le Conseil municipal autorise l'achat de six (6) billets, le tout pour une dépense finale de 1050 \$.
- **QUE** le trésorier soit et est autorisé à acquitter cette dépense à même le poste 02-190-00-610.

*Adoptée à l'unanimité.*

### **RÉSOLUTION 2007-619**

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Madame la Conseillère Anne Lauzon, il est résolu:

- **QUE** la politique administrative à l'égard de l'utilisation des stèles d'information de la Ville de Sainte-Thérèse, telle que préparée le 16 octobre 2007 par le Service des ressources humaines, soit et est acceptée par le Conseil municipal.

*Adoptée à l'unanimité.*

Politique  
d'utilisation  
des stèles  
d'accueil -  
adoption

### **RÉSOLUTION 2007-620**

**ATTENDU QU'**en vertu de sa résolution numéro 2007-470, le Conseil municipal acceptait de vendre une portion de la rue Lonergan (adjacente au numéro civique 8) afin de régulariser un titre de propriété déficient pour ledit immeuble;

**ATTENDU QU'**il y aurait lieu de procéder au retrait du caractère de rue sur cette portion ainsi aliénée;

**ATTENDU** les dispositions contenues à l'article 66 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. chap. C-47.1).

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- **QUE** le Conseil municipal retire le caractère de rue sur une parcelle du lot rénové numéro 3 263 180 du Cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 66 mètres carrés, décrite par l'arpenteur-géomètre François Perron dans le cadre du mandat régi par la résolution numéro 2007-470 (séance du 6 août 2007).

*Adoptée à l'unanimité.*

Fermeture  
d'une partie de  
la rue Lonergan



Dépôt et  
acceptation  
d'un grille de  
pondération -  
terrain  
synthétique de  
soccer

Formation d'un  
comité de  
sélection -  
terrain  
synthétique de  
soccer

Transport  
de neige -  
hiver 2007-2008  
- ajustement

## 8.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

### RÉSOLUTION 2007-621

**ATTENDU** les dispositions législatives contenues à la *Loi sur les cités et villes* à l'égard de l'adjudication de contrat pour services professionnels à compétence exclusive.

Sur proposition de Madame la Conseillère Anne Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- **QUE** le document d'appel d'offres et la grille établissant le système de pondération et d'évaluation des offres (à deux étapes, soit le prix et les critères qualitatifs) pour le contrat de services professionnels pour la préparation de plans, devis et surveillance pour le projet d'aménagement d'un terrain synthétique pour le soccer et de football au parc Ducharme ainsi que le réaménagement du sentier de patinage, soient et sont approuvés comme s'ils étaient ici au long reproduits.

(Contrat d'ouvrage n° 2007-71)

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2007-622

**ATTENDU** les dispositions législatives contenues à la *Loi sur les cités et villes* à l'égard de l'adjudication de contrat pour services professionnels.

Sur proposition de Madame la Conseillère Anne Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- **QUE** les officiers municipaux suivants soient et sont désignés à composer le comité de sélection dans le cadre du contrat de services professionnels pour la préparation de plans, devis et surveillance pour le projet d'aménagement d'un terrain synthétique pour le soccer et de football au parc Ducharme ainsi que le réaménagement du sentier de patinage, savoir :

- Mme Chantal Gauvreau, directrice générale
- M. Robert Asselin, directeur général adjoint aux opérations;
- M. Daniel Lamothe, directeur du Secteur parcs et bâtiments
- M. Rémi Richard, directeur intérimaire du Service des sports et loisirs communautaires

(Contrat d'ouvrage n° 2007-71)

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2007-623

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- **QUE** le coût inhérent au transport des neiges usées de la ville de Sainte-Thérèse en faveur du site de dépôt des neiges usées situé à Blainville soit et est fixé à 2,48 \$ le mètre cube à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.
- **QUE** toute résolution antérieure, incompatible à la présente, soit et est abrogée.

*Adoptée à l'unanimité.*

Dépôt et  
acceptation  
d'une grille de  
pondération -  
services  
professionnels -  
feux de  
circulation

Formation d'un  
comité de  
sélection -  
services  
professionnels -  
feux de  
circulation

### **RÉSOLUTION 2007-624**

**ATTENDU** les dispositions législatives contenues à la Loi sur les cités et villes à l'égard de l'adjudication de contrat pour services professionnels à compétence exclusive.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- **QUE** le document d'appel d'offres portant le numéro 2007-77 et la grille établissant le système de pondération et d'évaluation des offres (à deux étapes, soit le prix et les critères qualitatifs) pour le contrat de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans, devis et surveillance pour les travaux d'installation d'un système de feux de circulation à l'intersection du boulevard René-A.-Robert et de la rue Ferdinand-Laporte, soient et sont approuvés comme s'ils étaient ici au long reproduits.

*Adoptée à l'unanimité.*

### **RÉSOLUTION 2007-625**

**ATTENDU** les dispositions législatives contenues à la *Loi sur les cités et villes* à l'égard de l'adjudication de contrat pour services professionnels à compétence exclusive.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- **QUE** les officiers municipaux suivants soient et sont désignés à composer le comité de sélection du contrat de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans, devis et surveillance pour l'installation d'un système de feux de circulation à l'intersection du boulevard René-A.-Robert et de la rue Ferdinand-Laporte, savoir :

- Mme Chantal Gauvreau, directrice générale de la Ville de Sainte-Thérèse;
- M. Robert Asselin, directeur général adjoint aux opérations la Ville de Sainte-Thérèse.
- M. Jean-Luc Berthiaume, greffier et dir. des Services juridiques et des communications de la Ville de Sainte-Thérèse.

(Contrat d'ouvrage n° 2007-77)

*Adoptée à l'unanimité.*

## **9.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES**



Interdiction de stationnement -  
boul. René-A.-  
Robert

## 10.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

### RÉSOLUTION 2007-626

Sur proposition de Madame la Conseillère Anne Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- **QUE** le stationnement soit et est interdit en tout temps sur le côté sud du boulevard René-A-Robert, entre le boulevard du Curé-Labelle et la rue Leduc.
- **QUE** le Secteur des travaux publics soit et est autorisé à poser et maintenir la signalisation à cet effet.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2007-627

Sur proposition de Madame la Conseillère Anne Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- **QUE** le stationnement soit et est interdit en tout temps sur le côté ouest de la rue Leduc, sur une distance de 30 mètres, en direction nord, à partir de l'intersection de la rue Blainville Est.
- **QUE** le Secteur des travaux publics soit et est autorisé à poser et maintenir la signalisation à cet effet.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2007-628

Sur proposition de Madame la Conseillère Anne Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- **QUE** le stationnement soit et est interdit en tout temps sur le côté sud de la rue Roux, devant l'îlot de verdure (environ une distance de 7 mètres) situé entre l'entrée du stationnement du CLSC et l'entrée du stationnement municipal.
- **QUE** le Secteur des travaux publics soit et est autorisé à poser et maintenir la signalisation à cet effet.

*Adoptée à l'unanimité.*

Interdiction de stationnement -  
rue Leduc

Interdiction de stationnement -  
rue Roux

Pose d'un  
arrêt -  
intersection  
rues Bazinet et  
Larose

**RÉSOLUTION 2007-629**

Sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- **QU'**un panneau d'arrêt soit et est installé sur le côté nord-est de la rue Bazinet, à l'intersection de la rue Larose.
- **QUE** le Secteur des travaux publics soit et est autorisé à poser et maintenir la signalisation à cet effet.

*Adoptée à l'unanimité.*

**11.- GESTION DU TERRITOIRE**

**RÉSOLUTION 2007-630**

**ATTENDU** les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1).

Sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- **QU'**il soit et est accordé au lot numéro 2 506 944 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour un bâtiment existant situé au 10, rue Saint-Alphonse, une première dérogation mineure de 2,38 mètres pour la marge latérale gauche (0,62 mètre au lieu de 3 mètres), une deuxième dérogation de 1,85 mètre pour la marge latérale droite (0,15 mètre au lieu de 2 mètres), une troisième dérogation de 4,23 mètres pour le total des deux marges (0,77 mètre au lieu de 5 mètres) et une quatrième dérogation de 7,57 mètres pour la marge arrière (0,03 mètre au lieu de 7,6 mètres).

(Dérogation mineure 2007-15)

*Adoptée à l'unanimité.*

Dérogation  
mineure  
2007-15 -  
10, rue Saint-  
Alphonse



Dérogation  
mineure  
2007-16 -  
50-52, rue  
Verdon

### RÉSOLUTION 2007-631

**ATTENDU** les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1).

Sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- **QU'il** soit et est accordé au lot numéro 3 004 759 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour un bâtiment existant situé au 50-52, rue Verdon, une première dérogation mineure de 1,55 mètre pour la marge latérale gauche (0,45 mètre au lieu de 2 mètres) et une deuxième dérogation de 2,38 mètres pour le total des deux marges latérales (2,62 mètres au lieu de 5 mètres).

(Dérogation mineure 2007-16)

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2007-632

**ATTENDU** les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1).

Sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- **QU'il** soit et est accordé au lot numéro 3 004 742 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour un bâtiment existant situé au 116, rue Dubois, une dérogation mineure de 0,31 mètre pour la marge latérale droite (1,69 mètre au lieu de 2 mètres).

(Dérogation mineure 2007-17)

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2007-633

**ATTENDU** les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1).

Sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- **QU'il** soit et est accordé au lot numéro 2 506 318 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour un bâtiment existant situé au 15, rue Sénécal, une première dérogation mineure de 0,94 mètre pour la marge latérale gauche (1,06 mètre au lieu de 2 mètres), une seconde dérogation de 1,67 mètre pour la marge latérale droite (0,83 mètre au lieu de 2,5 mètres), une troisième dérogation de 2,61 mètres pour le total des deux marges et une quatrième dérogation de 6,33 mètres pour la marge arrière (1,27 mètre au lieu de 7,6 mètres).

- **QUE** les dépenses reliées à trois des quatre dérogations soient et sont assumées par la Ville de Sainte-Thérèse

(Dérogation mineure 2007-18)

*Adoptée à l'unanimité.*

Dérogation  
mineure  
2007-18 -  
15, rue Sénécal

**RÉSOLUTION 2007-634**

**ATTENDU** l'adoption du règlement numéro 854 N.S. et ses amendements concernant la régie interne des affaires du Conseil municipal et la création des commissions permanentes et spéciales;

**ATTENDU** le chapitre VII dudit règlement.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- **QUE** les nominations à la commission suivante soient et sont acceptées :

- **la Commission consultative d'urbanisme**

- membres élus : Mme Denise Perreault Thériège (présidente)  
M. Luc Vézina (vice-président)
  - fonctionnaires municipaux : M. Normand Rousseau  
Mme Chantal Gauvreau  
M. Robert Asselin
  - membres citoyens : Mme Micheline Cyr  
M. Denis Legault  
M. Gérald Vallée
- } Le mandat des trois membres citoyens expire le : 1<sup>er</sup> décembre 2009.

- **QUE** toute résolution incompatible à la présente soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

*Adoptée à l'unanimité.*

**RÉSOLUTION 2007-635**

**ATTENDU** les dispositions du règlement numéro 900 N.S.;

**ATTENDU** les dispositions du Code de procédure pénale du Québec;

**ATTENDU** les rapports administratifs présentés au Conseil municipal par le Secteur urbanisme et développement durable.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- **QUE** le directeur du Secteur urbanisme et développement durable soit et est autorisé à émettre les constats d'infraction s'appliquant aux dossiers ci-après énumérés :

<u>Contrevenants</u>	<u>Lieu et nature de l'infraction</u>
1- Tim Hortons 210, rue Saint-Charles Sainte-Thérèse (Québec) J7E 2B4	Enseignes promotionnelles et enseignes sandwich non autorisées sur le site du 210, rue Saint-Charles (art. 3.3.5.1.10 et 3.3.5.3.3.1.3d) de 900 N.S.)

**RÉSOLUTION 2007-635** (suite)

- |     |  |  |
|-----|--|--|
| 2-  | Tim Hortons<br>313, boul. du Curé-Labelle<br>Sainte-Thérèse (Québec)<br>J7E 2Y2  | Enseignes promotionnelles non autorisées sur le site du 313, boul. Curé-Labelle<br>(art. 3.3.5.1.10 de 900 N.S.)                       |
| 3-  | Donald Guillemette<br>245, rue des Violettes<br>Sainte-Thérèse (Québec)<br>J7E 5S3   | Remorque en cour avant au 243-245, rue des Violettes<br>(art. 3.5.1.14 de 900 N.S.)  |
| 4-  | Marco Ouellet<br>340, rue Sherbrooke<br>Sainte-Thérèse (Québec)<br>J7E 2C7   | Remorque en cour avant au 340, rue Sherbrooke<br>(art. 3.5.1.14 de 900 N.S.)   |
| 5-  | Serge Lamontagne<br>Johanne Bluteau<br>641, rue Léveillé<br>Sainte-Thérèse (Québec)<br>J7E 4G2   | Remorque en cour avant au 641, rue Léveillé<br>(art. 3.5.1.14 de 900 N.S.)   |
| 6-  | Daniel Gariépy<br>601, rue Léveillé<br>Sainte-Thérèse (Québec)<br>J7E 4G2  | Remorque en cour avant au 601, rue Léveillé<br>(art. 3.5.1.14 de 900 N.S.)   |
| 7-  | Annie Gianchetti<br>389, boulevard du Coteau<br>Sainte-Thérèse (Québec)<br>J7E 5G3   | Thermopompe excédant la norme minimale de 50db aux limites de la propriété<br>(art. 3.4.6.2 de 900 N.S.)                               |
| 8-  | Les Investissements Lamat Inc.<br>666, rue Sherbrooke Ouest<br>Suite 2300<br>Montréal (Québec)<br>H3A 1E7                                    | Remorque utilisée à des fins d'entrepôt au 99, boul. du Curé-Labelle<br>(art. 3.3.7.2 de 900 N.S.)                                     |
| 9-  | Jacques Magnan (1986) Inc.<br>96, boul. du Curé-Labelle<br>Sainte-Thérèse (Québec)<br>J7E 2X5<br>A/S de Jocelyn Magnan                       | Remorque utilisée à des fins d'entrepôt au 96, boul. du Curé-Labelle<br>(art. 3.3.7.2 de 900 N.S.)                                     |
| 10- | Sylvain Cousineau<br>11, rue des Tilleuls<br>Sainte-Thérèse (Québec)<br>J7E 5N6  | Plantation et aménagement paysager à moins de 1,5 mètre d'une borne d'incendie au 11, rue des Tilleuls<br>(art. 3.3.2.3.4 de 900 N.S.) |
| 11- | 9063-9980 Québec Inc.<br>(Nouvelles dimensions informatiques)<br>78, rue Turgeon<br>Sainte-Thérèse (Québec)<br>J7E 3H6<br>A/S Luc Boudreault | Aménagement d'une rampe extérieure sans autorisation au 78, rue Turgeon<br>(art. 2.3.1 de 900 N.S.)                                    |

*Adoptée à l'unanimité.*

## 12.- AFFAIRES NOUVELLES

Élections  
scolaires du  
4 novem-  
bre 2007 -  
souhaits de  
félicitations

### RÉSOLUTION 2007-636

**ATTENDU** les résultats des dernières élections scolaires du 4 novembre 2007;

Sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu unanimement :

- **QUE** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse exprime ses plus sincères félicitations à tous les commissaires élus dans les 25 circonscriptions de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Milles-Îles.
- **QUE** sur même résolution, le Conseil municipal exprime son intention la plus franche à une pleine collaboration avec cette dernière pour tous dossiers.

*Adoptée à l'unanimité.*

Règlement sur  
la qualité de  
vie -  
dérogation -  
chantier de  
construction

### RÉSOLUTION 2007-637

**ATTENDU** le règlement numéro 1155 N.S. sur la qualité de vie;

**ATTENDU** le chapitre 3 concernant le bruit et plus particulièrement la section 5 concernant le droit d'accorder des dérogations;

**CONSIDÉRANT** la demande exprimée par le promoteur immobilier "Le groupe Cholette" concernant la réalisation de dalles de béton pour un édifice multi logements situé sur la place Harel.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- **QUE**, conformément à l'article 14.1 du règlement numéro 1155 N.S., le Conseil municipal autorise le constructeur cité au préambule à poursuivre au-delà de la durée du jour mais au plus tard entre 06h00 a.m. et 01h00 a.m. le lendemain, les travaux de coulée de béton de l'édifice sis au 200, place Harel pour les dates du 14 et 21 novembre 2007. Le Conseil reconnaît que ces deux dates peuvent varier en fonction des conditions climatiques en vigueur à ces dates. Le cas échéant, autorisation est accordée au promoteur de procéder auxdits travaux le lendemain des dates autorisées.

*Adoptée à l'unanimité.*



Inscription aux  
activités de  
l'AQTR

### RÉSOLUTION 2007-638

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- D'autoriser les personnes suivantes à s'inscrire et à participer aux activités de formation de l'AQTR (Association québécoise du transport et des routes).

FORMATION	DATE	PARTICIPANTS	COÛTS
Colloque sur la sécurité routière	21-22 novembre 2007 à Québec	Anne Lauzon	464,00 \$ (inscription) 278,00 \$ (hébergement)
Les défis de la croissance du transport collectif	27 novembre 2007 à Montréal	Sylvie Surprenant Louis Lauzon	290,00 \$ 290,00 \$

- D'autoriser le trésorier à acquitter les sommes ainsi que toutes les taxes applicables à même le poste budgétaire 02-110-00-310.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2007-639

Subvention -  
fonds de  
l'athlète des  
Laurentides

**CONSIDÉRANT QUE** notre municipalité est consciente des besoins financiers grandissants des athlètes d'élite et en développement de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** notre municipalité croit que la préparation d'Équipe Laurentides en vue des prochaines finales des Jeux du Québec peut favoriser de meilleures performances aux finales, faisant ainsi rayonner notre belle région des Laurentides;

**CONSIDÉRANT QUE** notre municipalité encourage la formation des entraîneurs;

**CONSIDÉRANT QUE** notre municipalité approuve la remise de bourses lors du Mérite Sportifs des Laurentides;

**CONSIDÉRANT QUE** notre municipalité adhère à la mise en place de centres régionaux d'entraînement;

**CONSIDÉRANT QUE** notre municipalité estime important de contribuer aux frais de déplacement des athlètes participant aux finales des Jeux du Québec.

**EN CONSÉQUENCE** sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- **QUE** notre municipalité appuie le "Fonds de l'athlète des Laurentides" et accepte d'investir la somme équivalente à 0,03 \$ par citoyen comme contribution annuelle et ce pour les trois (3) prochaines années.

*Adoptée à l'unanimité.*

### 13.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DISCOURS DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

#### RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Le 5 novembre 2007

Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,

Cette déclaration sur la situation financière de la Ville de Sainte-Thérèse est présentée conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les Cités et Villes. Ce rapport doit être déposé quatre semaines avant que le budget ne soit adopté par le conseil municipal. Il doit notamment faire le lien entre l'exercice financier précédent, celui de l'année en cours, en l'occurrence 2006, l'exercice de l'année en cours (2007) et celui relatif à l'année à venir (2008).

Afin de satisfaire à cette obligation, je dépose aujourd'hui un rapport présentant, à la fois, la situation financière de la Ville de Sainte-Thérèse pour 2006, les perspectives financières pour l'année en cours ainsi que les principaux objectifs budgétaires pour 2008.

Je vous entretiendrai donc :

- du dernier rapport des vérificateurs externes (2006);
- du programme triennal des immobilisations (2007-2008-2009);
- des indications préliminaires quant aux états financiers 2007;
- des orientations générales du prochain budget (2008);
- du prochain programme triennal des immobilisations (2008-2009-2010).

#### DONNÉES FINANCIÈRES 2006

##### Le rapport financier 2006

Les derniers états financiers, c'est-à-dire ceux de l'année 2006, sont connus puisqu'ils ont déjà été déposés devant le conseil municipal à sa séance ordinaire du lundi 7 mai 2007 et largement diffusés par la suite.

Il importe de rappeler que l'exercice financier 2006 s'est soldé par un excédent des revenus sur les dépenses, soit un surplus de gestion de 2 114 587 \$. Les prévisions budgétaires de la Ville avaient été arrêtées à la hauteur de 34 753 700 \$ et ont atteint 36 771 613 \$. Ce surplus est attribuable principalement à une disposition d'actifs (vente de terrains municipaux pour plus 1M \$), à des droits de mutation immobilière, des revenus d'amendes et de permis excédant le montant prévu pour environ 450 000 \$, et autres variations nettes dans les revenus et les dépenses qui ont contribué à accroître le surplus de l'exercice de plus ou moins 664 487 \$. Ces surplus ont été partiellement ou totalement, affectés depuis cette date.

Les états financiers au 31 décembre 2006 affichent un surplus accumulé de 4 545 782 \$, qui comprend notamment le surplus déjà affecté, soit 1 711 720 \$.

## Le rapport des vérificateurs 2006

Le 1<sup>er</sup> mai 2007, les comptables agréés Raymond, Chabot, Grant, Thornton transmettaient au conseil leur rapport de vérification. Après analyse des revenus et dépenses de la municipalité, ils ont déclaré qu'à leur avis et selon la formule consacrée :

«... ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2006, ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec. »"

### PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2007-2008-2009

Le programme triennal des immobilisations permet de prévoir les montants à investir pour l'acquisition et la construction d'actifs tels que : les travaux d'infrastructures, la construction ou la rénovation de bâtiments, l'achat de véhicules et d'équipements. Le programme triennal des immobilisations totalise un montant de 46 063 000 \$ réparti comme suit : 16 533 000 \$ pour cette année, 14 615 000 \$ pour 2008 et 14 915 000 \$ pour 2009. Concrètement, le programme triennal d'immobilisations énumère les actions que l'administration entend prendre en vue de restructurer, d'améliorer, d'accroître le patrimoine municipal d'infrastructures, d'installations et d'équipements.

Au chapitre des dépenses en immobilisations, nous rapportons ici les principaux investissements réalisés ou en voie de réalisation en date de ce jour. Ces investissements s'élèvent à quelque 16 794 703 \$ en tenant compte des travaux et contrats dans le cadre du projet d'agrandissement de la station de purification, des travaux d'infrastructures, des travaux de modifications ou d'agrandissement des bâtiments municipaux, des travaux dans les parcs, de foresterie urbaine et autres.

Je vous cite ici un résumé des principaux investissements en immobilisations qui sont complétés ou en voie de réalisation :

- Aggrandissement usine de filtration (eau potable) : près 8,9 Ms \$;

- Travaux d'infrastructures : près de 5,8 Ms\$

(Aqueduc, égouts et fondations : rues Jacques-Lavigne, Marcel de-la-Sablonnière, Place Chevigny (secteur près de la polyvalente), 2<sup>e</sup> couche asphaltage rue des Amandiers, boulevard René-A.-Robert, stationnement municipal Centre-Ville (dalles), réfection bordures et pavés de béton rues Turgeon et Blainville, réfection trottoir et bordures de rues (diverses rues), réfection d'infrastructures : rues Lesage et des Pianos, Place Casavant (secteur près de la gare), rues Bertrand, Hertel, Lacroix, Lamarque et de Manteht (secteur des 100 maisons), rue de Rouen, de Roussy et du Parc (secteur du Parc Richelieu), réparations d'aqueduc intersection Curé-Labelle et Desjardins, travaux pavage trottoirs, bordures et éclairage Place Fabien-Drapeau;

- Aménagement parcs et espaces : près de 600 000 \$

(nouveaux équipements de jeux au Parc de la Rivière et terrain de basketball au Parc Anatole Desjardins), foresterie urbaine (terre-plein central boulevards Mille-Îles Est et Ouest) et travaux Route Verte (tronçon entre rue Ouimet et la Ville de Rosemère et rue de la Rivière) ;

- Bâtiments municipaux (divers travaux) près de 1,6Ms \$ :

(agrandissement des ateliers municipaux, travaux de réfection maison l'Abitation, travaux de démolition terrain de la future caserne incendie, remplacement équipements désuets ventilation hôtel de ville, mise à niveau protection incendie 103, rue Blanchard, travaux de décontamination Napoléon et Blanchard).

L'annexe «A» ci-jointe fait état de ces projets d'immobilisations pour l'année 2007.



## APERÇU DE L'ANNÉE 2007

### Indications préliminaires sur les états financiers de l'année 2007

Un suivi budgétaire rigoureux des recettes et des dépenses par le service des Finances, la direction générale, les directeurs et directrices de services et la supervision du conseil nous permet d'entrevoir que, deux mois avant la fin du présent exercice, l'équilibre budgétaire sera assuré. Notre engagement dans notre politique de gestion rigoureuse et serrée nous permet d'anticiper un surplus pour l'année 2007. L'envergure exacte de ce surplus, le cas échéant, ne pourra être établie avant la vérification des états financiers de notre firme de vérificateurs.

L'année 2007 a été ponctuée d'un enrichissement sur la réorganisation municipale de notre capital humain et je souligne ici l'entrée en fonction d'une nouvelle directrice générale, Madame Chantal Gauvreau.

En octobre 2007, Sports Québec nous confirmait l'obtention de la 44<sup>e</sup> finale, obtenue dans un partenariat avec les trois villes hôtes « Blainville, Rosemère et Sainte-Thérèse » des Jeux du Québec Hiver 2009. Nous devons nous préparer à offrir à notre jeunesse des jeux à l'image et au dynamisme de notre région.

## PRÉVISIONS POUR L'ANNÉE 2008

### Orientation générale du budget 2008

Pour l'année 2008, le défi consiste à préparer un budget pouvant soutenir les priorités de l'administration tout en préservant un cadre financier équilibré.

La priorité du conseil municipal est de s'assurer de pouvoir offrir le plus haut niveau de services aux meilleurs coûts possibles pour les contribuables. Nous poursuivons nos efforts à la source de nos actions. Nous souhaitons offrir aux Térésiens et Térésiennes une fonction municipale adéquate, des services performants et un milieu de vie agréable et accueillant. L'ensemble de l'administration municipale devra, dans les semaines à venir, soumettre ses prévisions budgétaires 2008 au conseil municipal, lesquelles seront approuvées lors de l'adoption officielle du budget prévue le 3 décembre 2007 avant d'être déposées au ministère des Affaires municipales pour le 31 décembre 2007.

Toutes les dépenses et les demandes déposées par les différentes directions de services de la Ville seront analysées en profondeur au préalable par la direction générale et par le conseil afin d'être maintenues à un niveau adéquat.

Nous entendons poursuivre les investissements sur la réfection et l'entretien de nos infrastructures.

D'année en année, les instances gouvernementales modifient les lois et règlements nous régissant ce qui nous amène de nouvelles responsabilités, sans nécessairement nous donner des ressources financières requises pour la réalisation des objectifs du gouvernement. Les normes environnementales changeantes, les exigences bonifiées concernant la sécurité incendie et la Loi sur la sécurité civile ne sont que trois exemples des modifications qui touchent de près ou de loin les activités de la municipalité.

Ce sont là des raisons qui ont incité l'ensemble des municipalités du Québec à négocier une nouvelle entente fiscale avec le gouvernement, laquelle est effective depuis 2007. Nous insistons sur le fait que les villes doivent diversifier leurs revenus afin de diminuer le fardeau fiscal des citoyens. Avec cette entente, échelonnée sur sept ans, la taxe de vente provinciale, payée par les municipalités, sera entièrement remboursée. Pour la Ville de Sainte-Thérèse, cette nouvelle entente représentera, à son échéance, un revenu annuel additionnel de plus d'un million de dollars. Malheureusement, même si nos sources de revenus se diversifient, les sommes versées ne suffisent pas à rencontrer l'ensemble de nos obligations.

## Le traitement des élus municipaux

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., chapitre T-11.001) et au règlement municipal adopté en 1988, il doit être fait mention, dans le rapport sur la situation financière, de la rémunération et de l'allocation de dépenses que reçoivent les membres du conseil de la part de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra-municipal.

La situation en 2007 est la suivante : la rémunération de la mairesse est de 62 232 \$; la rémunération des conseillers, conseillères est de 20 747 \$; l'allocation de dépenses de la mairesse est de 14 018 \$; l'allocation de dépenses des conseillers, conseillères est de 10 373 \$; la rémunération mensuelle attribuée au maire ou mairesse suppléant(e) est de 592,10 \$; l'allocation de dépenses attachée à la fonction de maire ou mairesse suppléant(e) est de 296,05 \$.

Quant à la rémunération reliée à la participation aux commissions du conseil, la situation est actuellement la suivante : chaque membre du conseil reçoit mensuellement une rémunération de 203,07 \$ pour chaque commission sur laquelle il siège et une allocation de dépenses de 101,54 \$. La mairesse ou le maire, mairesse suppléant(e) reçoit 368,07 \$ par séance du conseil de la M.R.C., rémunération cependant versée par la M.R.C. Par ailleurs, aucune rémunération n'est prévue pour les élus qui siègent à des régies, des conseils ou des comités, sauf s'ils occupent la présidence d'une régie. Le représentant de la Ville au conseil d'administration du centre Tricentris reçoit un montant de 300 \$ à titre de jeton de présence payé par la dite Corporation. Le représentant de la Ville au CRÉ Laurentides reçoit un montant de 240 \$ à titre de jeton de présence payé par cet organisme.

## LE PROCHAIN BUDGET 2008

Il appartient au conseil d'établir les orientations générales du prochain budget. Le dépôt du budget permettra de faire connaître les décisions des élus municipaux.

Au chapitre des dépenses du budget, l'impact fiscal de l'agrandissement de la station de purification de l'eau, de la construction de la nouvelle caserne incendie et du parachèvement des travaux de la Route Verte se fera sentir dès 2008. Les travaux d'agrandissement et de mise aux normes de la station de purification de l'eau nous permettent une amélioration de notre approvisionnement en eau, et de rencontrer les besoins de consommation grandissants de notre ville et de ceux nos villes partenaires conformément aux nouvelles normes gouvernementales dans un horizon prévisionnel et ce, jusqu'en 2020.

La construction de la caserne, qui devrait débuter en début 2008 permettra d'assurer une meilleure protection des citoyens et de leurs biens contre l'incendie. La nouvelle caserne permettra d'organiser les secours de façon efficace et optimale, de structurer la prévention des incendies, de former le personnel selon les règlements en vigueur.

En ce qui concerne les revenus, la municipalité reçoit des montants sur un transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence. Une somme de 3 908 362 \$ répartie sur cinq ans à partir de 2007 a été consentie. Un premier montant de 938 007 \$ nous a été versé en 2007 et un autre au montant de 760 000 \$ est prévu pour 2008.

Le prochain budget assurera le développement et le renouvellement des infrastructures, les investissements dans le développement durable, dans la santé de notre environnement, dans la gestion et l'utilisation rationnelle et efficace de nos ressources.



En octobre dernier, nous avons déposé un nouveau rôle triennal qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008. La valeur du rôle triennal précédent 2005-2006-2007 était de 1,4 milliard \$. Le prochain budget reposera sur un nouveau rôle d'évaluation imposable de 1,8 milliard \$ soit une augmentation globale sur l'ensemble du rôle de 29,61 % tous secteurs confondus. Nous avons pu constater qu'il y avait des variations importantes d'un secteur à l'autre. Le conseil municipal aura à analyser en profondeur les différents scénarios à considérer afin de ne pas alourdir inutilement le fardeau fiscal des contribuables.

Le discours du budget et le programme triennal d'immobilisations seront lus et adoptés lors d'une séance spéciale du conseil, le 3 décembre 2007, à 21 h, à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville.

### LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$

L'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes prévoit également de donner la liste des contrats intervenus en cours d'année et dont la valeur est supérieure à 25 000 \$.

#### Liste des contrats

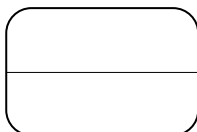
Un amendement à l'article 474.1 (été 2001 de la Loi sur les cités et villes se lit comme suit :

*« Cette liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque contractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat. »* Il est dorénavant requis de déposer, dans le rapport sur la situation financière, la liste des contrats accordés en cours d'année dont le montant est supérieur à 25 000 \$. Nous avons convenu de déposer une telle liste en donnant un certain nombre d'indications relatives au numéro de contrat, à sa source d'approbation, à la nature du contrat, au nom de l'adjudicataire, au montant du contrat. Nous indiquons, à l'occasion, le rejet de la soumission ou son annulation.

On trouve la liste des contrats en annexe «B». Les engagements contractuels de moindre envergure se trouvent consignés à même les douze listes mensuelles des comptes à payer du fonds d'administration budgétaire et du fonds des dépenses en immobilisations. Cette liste pourra être consultée à l'hôtel de ville, au service du greffe durant les heures d'ouverture.

### CONCLUSION

Au cours des dernières années, nous avons constamment recherché une plus grande efficacité dans la réalisation de notre mission municipale. Nous sommes bien déterminés à poursuivre nos efforts et à tout mettre en œuvre pour que les Térésien et Térésienne, en collaboration avec le dévouement exemplaire de mes collègues du conseil et de notre fonction publique, soient encore plus satisfaits de leur administration municipale.



<b>ANNEXE «A»</b>	
<b>DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2007</b>	
<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Immobilisations</b>	<b>Coûts</b>
<b>Immobilisations</b>	<b>Travaux</b>
Nouvelle réserve Station de purification (lot 1)	655 000 \$
Décantation et ozonation Station de purification (lot 3)	3 789 000 \$
Mécanique de procédé Station de purification (lot 4)	2 960 000 \$
Mécanique de bâtiment Station de purification (lot 5)	257 000 \$
Électricité Station de purification (lot 6)	382 000 \$
Bâtiments Station de purification (lot 7)	826 000 \$
Aqueduc, égouts et fondations rues Jacques-Lavigne, M.de-la-Sablonnière et place Chévigny	614 454 \$
Réfection d'une portion des dalles recouvrant la Rivière-aux-Chiens	197 995 \$
Réfection de trottoirs et bordures diverses rues	98 090 \$
Équipements de jeux parc de la Rivière	88 701 \$
Étude de décontamination terrain Napoléon-Blanchard	375 921 \$
Mise à niveau protection incendie 103 Blanchard	53 316 \$
Réfection infrastructures rues Lesage et des Pianos	1 041 890 \$
Pavage, trottoirs, bordures rues Jacques-Lavigne et place Casavant	165 637 \$
Pavage 2e couche rue des Amandiers	13 076 \$
Réfection pavage, trottoirs boul. René-A.-Robert	806 994 \$
Enfouiss. réseaux câblés et éclairage rues J.Lavigne, M.de-la Sablonnière et pl.Chévigny	446 114 \$
Modifications locaux du CLE à la MEDH	28 700 \$
Réfection d'infrastructures rues Bertrand, Hertel, Lacroix, Lamarque et de Manteht	1 279 380 \$
Réfection d'infrastructures rues Rouen, de Roussy et du Parc	741 992 \$
Espace protocolaire 3e Hôtel de Ville	186 679 \$
Réparation aqueduc intersection Curé-Labelle et Desjardins	125 000 \$
Remplacement de la tour d'eau Hôtel de Ville	167 844 \$
Réfection bordures et pavés de béton rues Turgeon et Blainville	93 257 \$
Agrandissement des Ateliers municipaux	623 800 \$
Réfection galerie avant 20 Saint-Charles	37 853 \$
Terrain de basketball parc Anatole-Desjardins	84 183 \$
Pavage, trottoirs, bordures et éclairage pl. Fabien-Drapeau	133 625 \$
Démolition du 200 Ducharme	55 152 \$
Tronçon de la Route verte entre la rue Ouimet et la Ville de Rosemère	277 953 \$
Plantation de végétaux	66 541 \$
Panneaux acoustiques toiture Station de purification	74 653 \$
Tronçon de la Route verte sur la rue de la Rivière	46 904 \$
<b>MONTANT TOTAL DES TRAVAUX</b>	<b>16 794,703 \$</b>

**ANNEXE «B»**

L'annexe «B» est déposée au greffe de la Ville pour consultation.

### RÉSOLUTION 2007-640

**ATTENDU QUE** le texte du rapport de Madame la Mairesse sur la situation financière de la municipalité déposé le 5 novembre 2007 doit être distribué gratuitement à chaque adresse civique de la municipalité ou publié dans un journal diffusé dans la municipalité.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- **QUE** le rapport de Madame la Mairesse sur la situation financière 2007 soit publié dans un journal diffusé dans la municipalité.

*Adoptée à l'unanimité.*

#### 14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- M. Gravel : boul. des Mille-Îles  
Le programme de subvention de 200 000 \$ comporte-t-il un volet sur le programme des maisons lézardées?
- M. François Danis : Félicite le Conseil pour son soutien à la Société d'entraide familiale.
- M. Salvatore Di Biase : Commente l'adoption du budget 2008 de la Régie de police, notamment le versement d'un paiement de 4,5 millions, et critique l'absence de réponses à ses questions sur la police.
- M. Michel Milette : - Quels sont les taux d'intérêts sur les emprunts actuels?  
- Y aura-t-il un effet sur la taxation?  
- Au parc Anatole-Desjardins, y aura-t-il dépôt d'une patinoire sur le terrain de ballon-panier?
- M. André Combes : Questionne la distribution des nouveaux bacs noirs?  
Leur contenu?
- M. Salvator Di Biase : Quelle est votre position sur les acco-  
dements raisonnables?
- M. Michel Milette : - Quelle dimension auront les bacs noirs à  
roulettes?  
- Comment le choix (nombre/logement) a-t-  
il été fait?  
- Son tarif sera lequel?
- M. François Danis : Y aura-t-il encouragement de la Ville à  
diminuer le volume d'ordures amassé?
- M. Paul Lachapelle : La période de collecte des feuilles a-t-elle  
été réduite?
- M. Salvatore Di Biase : Remise de 500 passes de transport en  
commun. A t-elle été faite?
- M. Michel Milette : Le virage à gauche sur Bertrand sera-t-il  
encore autorisé?



Levée de la  
séance

## 15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

### RÉSOLUTION 2007-641

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- **QUE** la présente séance soit et est levée à 22h15.

\_\_\_\_\_  
Mme Sylvie Surprenant, mairesse

\_\_\_\_\_  
M. Jean-Luc Berthiaume  
Greffier de la Ville

### CERTIFICAT DU TRÉSORIER

Ce 5 novembre 2007.

Je, soussigné, Jean-Pierre Gendron, trésorier, certifie par la présente que la Ville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2007-580 à 2007-641, lesquelles ont été adoptées à une assemblée du Conseil municipal tenue le 5 novembre 2007.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

\_\_\_\_\_  
Trésorier

INITIALES DU MAIRE


INITIALES DU GREFFIER